Vie professionnelle, vie familiale et personnelle : une articulation à trouver



TRAVAUX PUBLIÉE LE 08/11/2023

Saisine liée : ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL : DE NOUVEAUX DÉFIS

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

La crise de la Covid a profondément marqué les dernières années, et associée aux transitions numérique et écologique, elle amène les employeurs à requestionner leur modes d'organisation du travail, pour mieux les adapter aux nécessités de leurs activités et pour répondre aux attentes de leurs salariés. Parmi ces attentes, se trouve l'importance croissante accordée à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Comment articuler ces temps de vie ? **A la demande du gouvernement, le CESE lance pour y répondre ses travaux sur l'articulation des temps de vie et les évolutions de l'organisation du travail.**

De nouvelles organisations du travail

Les salariés des secteurs publics comme privés sont aujourd'hui à la recherche d'une qualité de vie au travail (QVT) qui passe à présent par l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. **Les employeurs placent alors leur organisation du travail au coeur de leur politique d'attractivité et de fidélisation de leurs salariés.**

Se créent alors, en parallèle du développement du télétravail et du travail hybride (c'est-à-dire temps partagé entre bureau et télétravail), de nouvelles formes d'organisations du travail. Certaines concernent **une répartition du temps de travail différente de la semaine classique de 5 jours à 35 heures** : la semaine de 4 jours, expérimentée notamment en Espagne et au Royaume-Uni, en est un exemple concret. D'autres concernent des **organisations alternatives sur le management et les formes que prennent les relations en entreprise** : on y trouve par exemple les "ilots autonomes", ou encore les entreprises libérées. Ces nouvelles organisations sont aujourd'hui considérées comme des leviers d'attractivité et de productivité et comme des réponses aux aspirations de nombreux travailleurs.

Quelle nouvelle articulation des temps de vie et quelles nouvelles organisations du travail ?

L'articulation des temps de vie et l'organisation du travail sont des sujets qui touchent à de nombreuses dimensions, individuelles comme collectives : le rapport au travail et sa qualité de vie évidemment, mais aussi le droit du travail, le temps social à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, l'égalité femme-homme... Ces thématiques, bien loin d'être exhaustives, seront travaillées en profondeur par la **Commission Travail et Emploi du CESE présidée par Sophie Thiery (groupe de la CFDT), afin d'éclairer la décision gouvernementale ainsi que celle des organisations syndicales.** Christelle Caillet (groupe de la CFDT) et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs (groupe Entreprises) sont rapporteures du projet d'avis.

Le CESE travaillera tout d'abord à un **état des lieux et un bilan objectif des nouvelles organisations du travail et pratiques visant à une meilleure articulation des temps de vie, en France et en Europe.** Ce sujet étant central pour les Françaises et les Français, la Commission Travail et Emploi a souhaité également mettre en place un dispositif de participation citoyenne pour recueillir leurs contributions. Au-delà d'un état des lieux et des retours des citoyens et citoyennes sur les expérimentations qu'elles et ils ont pu vivre, la Commission Travail et Emploi souhaite également mettre à disposition un **exercice collaboratif de prospective qui dessinera, à partir des attentes et aspirations des participants, une vision du travail de demain.**

A partir de cet état des lieux et des participations des citoyens, le CESE travaillera à un socle de recommandations destiné au Gouvernement, aux partenaires sociaux aux niveaux national et interprofessionnel, ainsi que des acteurs des branches et des entreprises.

Vous souhaitez participer à la consultation citoyenne ?

La participation citoyenne sera lancée à la fin de mois de novembre. Pour ne pas rater son lancement, abonnez-vous à nos réseaux ainsi qu'à notre newsletter !

Je m'abonne à la newsletter

© - copyright CESE - Octobre 2026